

Réseau gérontologique inter-établissements du Val d'Oise

Groupe ANIMATION le 14 juin 2007

PREAMBULE

- L'animation s'inscrit dans une démarche de respect :
 - des droits et de la liberté de la personne âgée
 - de la préservation de la dignité de la personne âgée
 - de la continuité identitaire
 - de l'autonomie
 - du lien socio-culturel

- L'animation s'inscrit dans la culture d'établissement.

DEFINITION

- L'animation auprès des personnes âgées, c'est donner de la vie, une âme, du plaisir, du sens au-delà de la signification des besoins élémentaires.

- L'animation est une des orientations prioritaires au sein des établissements.

RECOMMANDATIONS

- Accueillir et situer la personne âgée dans un nouveau contexte en l'intégrant au quotidien, à la vie de la collectivité.

- Instaurer le dialogue avec la personne âgée pour favoriser un échange spontané et donner des repères.

- Répondre aux attentes de la personne âgée en respectant leur libre choix.

- Respecter les demandes en encourageant les initiatives et en saisissant les opportunités.

- Maintenir les liens sociaux, individuels et collectifs à l'extérieur de l'établissement.

- Développer les liens sociaux, individuels et collectifs à l'intérieur de l'établissement.

- Préserver les centres d'intérêt et en développer de nouveaux.

- Favoriser une dimension ludique des activités pour que la personne âgée y trouve plaisir, amusements, distractions.

- Valoriser l'image de soi.

- Valoriser l'image que la personne âgée a d'elle-même en l'aidant à maintenir ses capacités, à prendre conscience de ses potentialités et à les développer

- Impliquer la personne âgée dans l'action pour prévenir l'isolement et l'inciter à « être » par les valeurs de l'échange.

- Accompagner et écouter la personne âgée dans son parcours au quotidien.

- Etre vigilant aux détails du quotidien, les transmettre et les partager avec les autres acteurs qui accompagnent la personne âgée.